

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DFPE 247 Subventions (5 501 407 euros) et avenants à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 15 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenant aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 205 996 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 31 rue Claude Bernard à Paris 5ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00961).

Article 3 : Une subvention de 264 488 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 14, rue Jean Bart à Paris 6ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00962).

Article 4 : Une subvention de 168 206 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa halte-garderie de plein air située dans le jardin du Luxembourg à Paris 6ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_01030).

Article 5 : Une subvention de 205 671 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa halte-garderie de plein air "Chalet du Champs de Mars", située Allée Charles Risler à Paris 7ème,- (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_01029).

Article 6 : Une subvention de 241 108 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 3, rue Oudinot à Paris 7ème,- (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00964).

Article 7 : Une subvention de 99 723 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 16, rue Tiphaine à Paris 15ème,- (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00953).

Article 8 : Une subvention de 814 902 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche familiale située 68, rue Saint Charles à Paris 15ème,- (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00957).

Article 9: Une subvention de 380 696 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa multi-structure située 14, boulevard Gouvion Saint Cyr à Paris 17ème,- (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00954).

Article 10: Une subvention de 156 121 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa multi-structure située 48, rue des Bois à Paris 19ème,- (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00959).

Article 11 : Une subvention de 222 134 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour son multi-accueil situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00955).

Article 12 : Une subvention de 552 215 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche familiale situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00956).

Article 13 : Une subvention de 389 178 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa multi-structure située 3 rue Blanche Antoinette à Paris 19ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00952).

Article 14 : Une subvention de 489 653 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche en appartements située dans les 19ème et 20ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00963).

Article 15 : Une subvention de 320 553 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 32 rue Botzaris à Paris 19ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00960).

Article 16 : Une subvention de 489 305 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche située 3, place Martin Nadaud à Paris 20ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_01028).

Article 17 : Une subvention de 229 824 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour sa crèche familiale située 104/106, rue de la Réunion à Paris 20ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00958).

Article 18 : Une subvention de 271 634 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour son multi-accueil situé 104/106, rue de la Réunion à Paris 20ème - (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2015_00965).

Article 19 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO